



# **POSITION**

**SUR LA CIBLE DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE  
DU QUÉBEC POUR 2030**

**Présentée au ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

**OCTOBRE 2015**

# TABLE DES MATIÈRES

LE CONSEIL DES ENTREPRISES EN TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES DU QUÉBEC ..... 2

INTRODUCTION ..... 3

POSITION DU CETEQ..... 4

CONCLUSION ..... 8

## **LE CONSEIL DES ENTREPRISES EN TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES DU QUÉBEC**

Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ) est l'association patronale qui regroupe les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise. Les membres du CETEQ œuvrent chaque jour, sur le terrain, à l'assainissement de l'environnement et emploient plus de 15 000 travailleurs pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 1,5 milliard de dollars.

Le CETEQ a pour mission la promotion du développement durable et de l'expertise du secteur privé dans l'industrie de l'environnement. Le CETEQ encourage également des standards de performance élevés et un contexte d'affaires concurrentiel propice à l'innovation et au développement de nouvelles technologies vertes.

## INTRODUCTION

La présente position s'insère dans le cadre des consultations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la cible de réduction d'émission de gaz à effet de serre (GES) du Québec pour 2030. Depuis mai 2015, le CETEQ a officiellement intégré le secteur de la Lutte aux changements climatiques dans ses règlements généraux.

Le CETEQ salue le leadership du gouvernement en matière de lutte aux changements climatiques et la visibilité que ce dernier donne à l'industrie des technologies environnementales. La réduction des émissions de GES représente en effet pour le Québec et ses entreprises une fenêtre technologique et d'innovation importante qui permet un rayonnement tant national qu'international. Les efforts de l'industrie dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre pourraient toutefois être davantage soulignés par le MDDELCC.

Le secteur privé en environnement fait partie de la solution et peut aider, entre autres, à la mise à niveau des différents secteurs d'activité qui doivent réduire leur émission de GES. Le CETEQ tient donc à faire ses recommandations au MDDELCC quant à la cible proposée de réduction des émissions de GES.

## POSITION DU CETEQ

L'atteinte de la cible proposée de 37,5% est ambitieuse considérant le présent marché du carbone québécois et les moyens que l'on consacre à la lutte aux changements climatiques. Dans le contexte actuel, on peut déjà supposer que l'atteinte de la cible de 20% pour 2020 sera un défi. Il est donc à prévoir qu'un rattrapage d'ici 2030 sera nécessaire, ce qui rendra l'atteinte de la nouvelle cible un exercice plus difficile et coûteux. Le CETEQ croit toutefois que si le Québec se donne les moyens nécessaires, il est possible d'atteindre la cible de réduction d'émission de GES de 37,5%.

La lutte aux changements climatiques devrait être un objectif multisectoriel au sein du gouvernement, car elle touche l'ensemble des ministères. Une cible par secteur d'activité permettrait également de donner un reflet plus précis des attentes du gouvernement face aux différents secteurs. Certains peuvent en effet contribuer plus que d'autres à l'atteinte de la cible.

Actuellement, le Québec ne génère pas suffisamment de crédits compensatoires, car trop peu de protocoles existent. Cette situation amène déjà les entreprises à se tourner vers la Californie pour l'achat de crédits compensatoires, ce qui crée une fuite des capitaux du Québec. Avec la cible proposée par le MDDELCC, il est à craindre que cet effet soit accentué.

En outre, une plus grande transparence quant à l'utilisation des capitaux qui forment le Fonds vert augmenterait la crédibilité du système et permettrait une meilleure compréhension des bénéficiaires à participer au marché du carbone. La reconduction du programme ÉcoPerformance et la mise en place de programmes du même type constituent également des mesures incitatives qui aideront à l'atteinte de la cible et soutiendront les entreprises dans leur lutte contre les changements climatiques.

Le CETEQ recommande au MDDELCC de miser sur un ensemble de solutions plutôt que sur une seule avenue. En transport, seule la voie de l'électrification est mise de l'avant alors que d'autres solutions existent. De façon transitoire, l'utilisation des biocarburants, par exemple, peut aider à la réduction des émissions de GES. Le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) devrait également être élargi à toute technologie permettant la réduction de GES. Si le Québec veut réduire de 37,5% ses émissions de GES, il lui est nécessaire de compter sur le plus de solutions possible et d'ouvrir la porte à l'ensemble des technologies vertes.

## LES PROTOCOLES

L'élaboration des protocoles doit se faire en concertation avec les acteurs de l'industrie qui appliqueront ces protocoles. Les protocoles permettent le développement de technologies propres qui génèrent à leur tour des retombées en termes d'investissements et de création d'emplois. Il est donc essentiel que les protocoles répondent aux réalités québécoises. Les entreprises en Californie sont beaucoup plus grandes que celles du Québec et les réalités du marché américain ne sont pas les mêmes. La différence des entreprises québécoises doit être prise en compte pour que les protocoles soient efficaces.

De plus, afin d'accélérer la mise en place de projets qui permettront la réduction d'émission de GES et de pouvoir élaborer des modèles d'affaires qui sous-tendent les protocoles, il est nécessaire que le

gouvernement reconnaisse l'expertise des entreprises innovantes du Québec et établisse un dialogue avec elles. Chaque protocole devrait être accompagné d'un plan d'affaires qui précise de manière quantifiable les bénéfices pour le Québec ainsi que les conditions nécessaires à son succès. Des occasions d'affaires existent déjà. Pour saisir ces occasions, l'accès à un guichet unique permettrait de faciliter les démarches pour les initiateurs de projets et leur permettrait de répondre aux exigences (échanciers, budgets, etc.) des différents ministères impliqués dans un même projet.

Les projets de réduction d'émission de GES doivent répondre à certaines conditions afin d'être financés. Le montage financier d'un tel projet s'appuie de façon importante sur les revenus récurrents apportés par le marché du carbone. Actuellement, la période d'amortissement (jusqu'à 2020) est trop courte pour la mise en exploitation d'une technologie propre. D'autres éléments sont par ailleurs aussi importants tels que les modifications réglementaires, l'obtention de permis et d'autorisations du MDDELCC ou d'autres juridictions provinciales, la sécurisation des sources de réduction, la mise à l'échelle et la démonstration de la technologie, les coûts à la TMC<sub>CO<sub>2</sub>eq</sub> des projets de réduction et les autres sources de revenus, etc. Il devient dès lors difficile de penser que l'on puisse assister à l'émergence d'une industrie des technologies propres dans ce contexte et que le Québec pourra répondre à la demande de crédits compensatoires des grands émetteurs québécois.

#### LES RECOMMANDATIONS DU CETEQ

- Mettre en place des tables interministérielles par protocole et filière industrielle afin d'accélérer la mise en œuvre de projets de technologies propres de promoteurs québécois permettant une réduction des GES. L'accélération de la mise en œuvre de projets appuyés par un plan d'affaires maximiserait les retombées économiques au Québec.
- Accroître les ressources techniques et financières en allouant des budgets au MDDELCC provenant du Fonds Vert pour la mise en œuvre rapide de protocoles.
- Soutenir les projets de réduction québécois qui peuvent générer des crédits compensatoires en 2015-2016 afin de permettre aux émetteurs québécois assujettis d'acheter des crédits compensatoires sur le marché québécois et ainsi éviter une fuite des capitaux vers le marché californien. Par exemple :
  - **La filière industrielle de la gestion optimale des halocarbures**  
Le MDDELCC devrait reconnaître l'impact positif de ce secteur sur le Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 (PACC) et l'importance de sa contribution pour l'atteinte des objectifs de 2020 et de 2030. En ce sens, et afin de générer des retombées durables pour le Québec, il est suggéré :
    - de mettre en œuvre une REP sur les appareils froids;
    - d'inclure les hydrofluorocarbures (HFC) et les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) des appareils froids d'origine domestique dans le Protocole 3;
    - de créer des protocoles pour le remplacement, la prévention et la détection de fuites d'halocarbures;
    - d'harmoniser les normes environnementales avec la Californie;

- de permettre aux entreprises québécoises qui participent à la réduction de GES générés aux États-Unis ou dans d'autres pays d'obtenir des crédits compensatoires pour cette réduction.

Ces actions permettraient, dès 2015-2016, de générer des investissements de plus de 7,5 M\$, de créer une centaine d'emplois et surtout d'éviter des émissions de GES au Québec d'au moins 500 000 T<sub>MCO<sub>2</sub></sub> eq/an.

Actuellement, cette filière ne génère que 220 000 T<sub>MCO<sub>2</sub></sub>eq/an de crédits compensatoires pour les émetteurs québécois, ce qui correspond à des revenus d'environ 2,5 M\$ par année pour cette filière. En modifiant le Protocole 3 pour y ajouter les HFC et les HCFC, le nombre de crédits compensatoires disponibles pour les grands émetteurs pourrait facilement augmenter à 300 000 T<sub>MCO<sub>2</sub></sub>eq/an, ce qui représenterait 20 M\$ de revenus d'ici 2020 pour cette filière. Ces quantités sont basées uniquement sur le potentiel québécois.

Les revenus provenant du marché du carbone permettraient ainsi de réduire les coûts de la mise en place d'une REP pour les appareils froids domestiques et des écofraîs assumés par les consommateurs.

○ **La filière industrielle de la lutte à la tordeuse des bourgeons d'épinette (TBE)**

Le MDDELCC devrait reconnaître l'impact positif de la filière industrielle de la lutte à la TBE sur le PACC 2013-2020 et l'importance de sa contribution si un protocole sur la lutte à la TBE était créé. La Colombie-Britannique, qui est aux prises avec un problème d'épidémie similaire avec la *pine beetle*, a mis en place une série d'opportunités d'investissement pour des solutions innovantes admissibles au marché du carbone, via le Pacific Carbone Trust (PCT).

Le secteur forestier représente une filière industrielle qui pourrait être génératrice de crédits compensatoires à faible coût et qui pourrait constituer une source de financement importante pour ce secteur. La création d'un protocole sur la lutte à la TBE pourrait générer une filière technologique nécessitant des investissements de 10 M\$ et la création de plus d'une vingtaine d'emplois spécialisés et d'une centaine d'emplois forestiers, le tout financé en partie par le marché du carbone.

- Faciliter l'harmonisation des protocoles et le positionnement des filières industrielles québécoises avec la Californie et l'Ontario afin de maximiser l'exportation et la création de richesses au Québec tout en tenant compte des réalités québécoises.
- Donner l'assurance que les protocoles existants seront encore effectifs après 2020 afin d'assurer la viabilité des projets et de permettre l'élaboration de modèles d'affaires et de modèles économiques qui pourront satisfaire certaines exigences financières.

- Développer des outils financiers (garantie de prêts carbone avec Investissement Québec, écofiscalité) pour financer les projets de réduction de GES qui nécessitent une période d'amortissement plus grande que celle donnée par l'échéance de 2020.
- Reconnaître le secteur des technologies propres comme un catalyseur de solutions pour l'atteinte des objectifs du PACC 2013-2020 par la mise en place d'un groupe de travail interministériel avec la présence de l'industrie des technologies propres. Ce groupe de travail permettrait de prioriser et de favoriser l'éclosion, dès 2016, d'une grappe industrielle du carbone et la commercialisation de cette dernière.



## CONCLUSION

Si la tendance actuelle se maintient, le Québec n'atteindra pas en 2020 sa cible de réduction des émissions de GES de 20%. Il est donc légitime de se questionner sur la possibilité d'atteindre une réduction de 37,5% pour 2030. Pour l'instant, il est difficile de juger si la cible de 37,5% de réduction de GES est insuffisante ou trop grande, car trop de données demeurent inconnues. Le document soumis par le MDDELCC pour consultation présente un survol général de la situation et propose peu de mesures quantifiables et concrètes pour atteindre la cible proposée. Le MDDELCC doit notamment prendre en compte le coût et le financement des projets dans la proposition de sa cible.

Le CETEQ tient en ce sens à souligner la nécessité de travailler de concert avec l'industrie pour le développement et mise en place des programmes permettant d'atteindre cette cible ambitieuse et pour encourager l'ensemble des acteurs à emboîter le pas à la lutte aux changements climatiques dans la perspective de léguer aux générations futures un environnement de qualité.

Peu importe la cible, le MDDELCC devra compter sur la création de nouveaux protocoles, ce qui doit se faire rapidement afin d'aider les entreprises à mettre en opération leurs projets de réduction d'émissions de GES. Afin d'avoir un modèle durable économiquement, il est nécessaire qu'existe une meilleure concertation entre le MDDELCC et les entreprises dans l'élaboration des protocoles. Le document de consultation du MDDELCC propose peu de moyens pour atteindre la cible et faciliter l'opérationnalisation des projets.

Bref, le Québec doit continuer à affirmer son leadership en matière de lutte contre les changements climatiques et créer les conditions propices à l'émergence de nouvelles technologies propres en se donnant les moyens de ses ambitions.